

Conservatoire National des Arts et Métiers (CNAM)

De l'idée à l'organisation : « L'Etat des Juifs » par Theodor Herzl

Fiche de lecture - DSY221 Questionnement sur le comportement organisationnel (Yvon PESQUEUX)

Introduction

Dans le cadre du séminaire « Questionnement sur le comportement organisationnel », dans lequel il a été question de la notion de territoire, nous avons choisi d'aborder l'organisation à l'échelle d'un Etat. En effet, nous pouvons considérer l'Etat comme une organisation souveraine d'un territoire.

Dans cette optique, et afin de mieux démontrer le ressort organisationnel et territorial de la constitution d'un Etat, il nous a semblé particulièrement intéressant de traiter le cas d'un Etat à l'état de projet, plutôt que celui d'un Etat existant. Notre choix s'est donc porté sur l'étude du projet du mouvement sioniste politique, un cas récent et bien documenté.

Parmi les ouvrages disponibles, notre choix s'est orienté vers un ouvrage de Theodor Herzl, *L'Etat des Juifs*, considéré comme le manifeste fondateur du sionisme politique. Le sionisme politique est un mouvement qui prend racine dans l'antique nostalgie juive pour Sion¹. Il est né dans le sillage du mouvement des nationalités, visant à normaliser la situation des Juifs² en créant pour eux un Etat. Les bases doctrinales du projet tiennent au fait que les Juifs, minoritaires et partout victimes des persécutions antisémites, forment un peuple dont la situation, anormale et injuste, doit être corrigée par la création, reconnue en droit international, d'un Etat où ils pourraient se rassembler.

A cet égard, il nous semble important de préciser que Theodor Herzl n'est pas le premier théoricien du sionisme. Il n'est ni le seul ni le premier à avoir proposé la création d'un Etat pour les Juifs. Toutefois, Theodor Herzl est certainement celui dont la réflexion est la plus mûre, et le projet le plus abouti. Il est le médiateur qui a opéré la transition de la théorie vers la pratique en projetant la structure organisationnelle du futur Etat. En ce sens, son ouvrage est celui qui se prête de la façon la plus pertinente à notre analyse

Dans le cadre de cette étude, nous commencerons par évoquer le contexte historique de la publication de l'ouvrage avant de présenter l'auteur. Nous décrirons ensuite l'ouvrage lui-même, que nous commenterons dans sa dimension organisationnelle et territoriale, pour conclure par une étude de l'actualité de la question.

HERZL, Theodor. *L'Etat des Juifs*. Paris : 2003, La Découverte, 176 p.
Traduit de l'allemand par Claude KLEIN

Première édition : Vienne, 1896

¹ Colline de Judée sur laquelle était bâtie la citadelle de David

² Note de Claude KLEIN : « *L'option de Hertzl étant évidemment une option nationale, il convient d'écrire les Juifs avec un J majuscule : Juifs comme Français, Allemands et non comme catholiques ou protestants.* »

Le contexte et l'auteur

A. Le contexte historique de la publication de l'ouvrage

Afin de bien situer le personnage de Theodor Herzl et la place de son ouvrage, il nous paraît d'abord nécessaire de donner quelques éléments du contexte historique. Sans nous attarder sur des faits connus, nous nous contenterons de rappeler les principales évolutions intervenues dans la situation spécifique des populations juives d'Europe au XIX^{ème} siècle.

1. *L'émancipation progressive des Juifs en Europe*

Les idées des Lumières, puis la Révolution française aux idéaux propagés par les armées napoléoniennes, provoquèrent en Europe une vague de révolutions que les historiens appelèrent le printemps des peuples. Dans le sillage de ce grand mouvement de libéralisation sociale, économique et politique, nombreux furent les pays où la condition des minorités religieuses et ethniques s'améliora, allant de l'assouplissement des lois discriminatoires en Russie à l'octroi de l'égalité des droits (émancipation), notamment en France.

Les Juifs bénéficièrent de cette libéralisation politique et sociale. En Russie comme en Europe de l'ouest, l'amélioration de leur condition s'accompagna de l'émergence de la *Haskala*, mouvement culturel dit des Lumières juives. Les *maskilim* (adeptes de la *Haskala*) engagèrent les Juifs à un effort extrêmement important d'adaptation culturelle et d'intégration dans leurs différents pays d'accueil. Les Juifs prirent désormais part à la vie de la société comme tous les autres citoyens.

2. *Un antisémitisme persistant*

Au cœur du processus d'émancipation en Europe, deux événements majeurs démontrèrent de manière éclatante la persistance d'un sentiment antisémite. En Europe de l'Est, ce fut une série de pogroms meurtriers d'avril 1881 à mai 1882, suivis des « Lois de Mai », lois particulièrement répressives à l'égard des Juifs, restées en vigueur plus de trente ans et dont l'application suscita la réprobation internationale. En Europe de l'Ouest, ce fut l'affaire Dreyfus, à laquelle Theodor Herzl assista en tant que correspondant de presse.

3. *L'émergence du sionisme*

Les violences antisémites qui entourèrent l'affaire Dreyfus en France et tout particulièrement les Lois de Mai dans l'empire russe produisirent un profond désespoir chez les *maskilim*. Beaucoup en vinrent à considérer l'émancipation comme illusoire. Une partie de la population juive émigra vers les Etats-Unis et l'Argentine pour fuir l'antisémitisme d'Europe.

Cependant, dans un contexte de réveil des nationalismes, de nombreuses organisations apparurent dès 1881 au sein des communautés juives de Russie et de Roumanie, que l'on surnomma collectivement le mouvement des « Amants de Sion ». Mouvement juif populaire, social et national, il avait pour idéal le retour du peuple juif sur sa terre ancestrale et la restauration de la patrie du peuple juif.

S'il s'agissait essentiellement à l'origine d'un mouvement culturel idéaliste, certaines des figures les plus éminentes des Amants de Sion conçurent l'établissement d'un foyer juif comme un objectif à portée pratique. Léon Pinsker, médecin russe, figurait parmi ces précurseurs du sionisme politique. Il milita d'abord pour l'intégration des Juifs russes à travers la « Société pour la promotion de l'instruction » qui encourageait l'apprentissage de la langue russe, avant de rédiger en 1881 le pamphlet *Autoémancipation !* dans lequel il affirmait que la solution à la « question juive » passait par l'établissement d'une patrie juive indépendante. Sa brochure reçut un accueil très favorable auprès des Juifs d'Europe de l'Est.

Une quinzaine d'années plus tard, en 1896, Theodor Herzl publiait *L'Etat de Juifs* (sans avoir eu connaissance de la brochure de Pinsker, semble-t-il), qui serait à l'origine du programme politique du mouvement sioniste. Ainsi, Herzl apparaît comme un médiateur entre l'idéologie et l'organisation.

B. Qui était Théodore Herzl ?

1. Un juriste devenu journaliste



Theodor Herzl (1860-1904) est un journaliste et écrivain juif austro-hongrois. Né le 2 mai 1860 à Budapest, ville réputée pour son cosmopolitisme, il grandit dans une famille bourgeoise cultivée. En 1878, sa famille déménagea à Vienne où Theodor entama des études de droit. Devenu docteur en droit en 1884, il abandonna un an plus tard la carrière de juriste qui s'offrait à lui pour se consacrer à ses véritables passions, la littérature et le journalisme. Il devint alors correspondant de presse et critique littéraire pour le journal *Neue Freie Presse*.

Son poste le conduisit à voyager à Londres et à Istanbul, avant de s'installer à Paris. C'est à cette occasion que Theodor Herzl fut le témoin privilégié d'une affaire qui divisait alors profondément les Français : l'affaire Dreyfus. Cet événement, symbole d'un nouvel antisémitisme moderne dans un pays où les Juifs étaient émancipés depuis un siècle, marqua un tournant décisif dans les convictions d'Herzl.

2. Du nationalisme germanique au nationalisme juif

Juif parfaitement intégré, n'ayant conservé pour ainsi dire aucun lien avec la tradition religieuse et culturelle juive, le jeune Theodor Herzl fut d'abord un fervent partisan des thèses du nationalisme allemand, dans le vent de l'esprit pangermanique de l'époque. C'est ainsi qu'il adhéra à une confrérie étudiante (*Burschenschaften*) qui luttait pour l'unification allemande, avec pour slogan *Ehre, Freiheit, Vaterland* (« Honneur, Liberté, Patrie »).

Il est intéressant de remarquer qu'Herzl n'avait alors aucune inclination pour le sionisme, idéologie pourtant déjà en vogue dans certains milieux juifs. En 1894, dans un feuilleton consacré à la pièce *La Femme de Claude* d'Alexandre Dumas fils où le personnage de Daniel encourage les Juifs à revenir sur la terre de leurs ancêtres, il n'hésitait pas à écrire les lignes suivantes : « *Le bon Juif Daniel veut retrouver sa patrie perdue et réunir à nouveau ses frères dispersés... Mais, précisément, un tel Juif doit savoir qu'il ne rendrait guère service aux siens en leur rendant leur patrie historique... Et si véritablement les Juifs y retournaient, ils*

s'apercevraient dès le lendemain qu'ils n'ont pas grand chose à mettre en commun. Ils sont enracinés depuis de longs siècles en des patries nouvelles, dénationalisées, différenciées, et le peu de ressemblance qui les distingue encore ne tient qu'à l'oppression que partout ils ont à subir. »

L'affaire Dreyfus, qui éclata en 1898, provoqua chez les Juifs de France une profonde remise en cause du sentiment d'appartenance à la communauté nationale. L'acharnement contre le capitaine juif fut considéré comme l'une des manifestations les plus virulentes d'un antisémitisme nouveau, non fondé sur les dogmes religieux mais sur des préjugés sociaux voire raciaux. Theodor Herzl, qui était lui-même ressortissant d'un empire où l'émancipation des Juifs était plus récente qu'en France (1867), en vint à un désespoir si vif sur les perspectives d'amélioration des conditions de vie de ses coreligionnaires qu'il n'imaginait plus d'avenir possible pour eux parmi les chrétiens. A l'ère du réveil des nationalismes partout en Europe, Herzl crut entrevoir enfin la solution à l'antisémitisme : un Etat pour les Juifs.

Herzl explique en effet l'antisémitisme par des causes d'ordre national, et non plus religieux ou social comme l'avaient fait la plupart des ses prédécesseurs : pour lui, l'antisémitisme provient de ce que la nation juive est disséminée au sein d'autres nations, dans lesquelles elle n'est pas miscible. La solution passerait donc logiquement par le rassemblement de la nation juive en un territoire pour former un Etat juif.

Dans son ouvrage *Sur l'antisémitisme*, Hannah Arendt décrivait ainsi le tournant occasionné par l'affaire Dreyfus dans l'histoire contemporaine : « Ainsi se termine le seul épisode où les forces souterraines du XIX^{ème} siècle se soient montrées dans la pleine lumière de l'histoire. Sa seule conséquence visible fut la naissance du mouvement sioniste – seule réponse politique que les Juifs aient jamais trouvée à l'antisémitisme et seule idéologie qui ait tenu sérieusement compte d'une hostilité qui allait les placer au cœur de événements mondiaux. »

3. *Der Judenstaat*



Theodor Herzl rédigea *Der Judenstaat* (« L'Etat des Juifs ») dans les six dernières semaines de son séjour à Paris. Malgré la renommée qu'il avait acquise en tant que critique littéraire de l'un des plus influents journaux de langue allemande, il rencontra des difficultés importantes pour faire publier son opuscule, au point qu'il envisagea de le publier à compte d'auteur. Un éditeur juif de Berlin, Cronbach, refusa le manuscrit au motif qu'il ne partageait pas la thèse de l'auteur : « *Je ne suis pas d'accord avec vous*, écrivit-il à Herzl, *l'antisémitisme ne se renforce pas.*

Au cours des cent dernières années, nous autres Juifs avons vu notre condition politique et sociale s'améliorer régulièrement. » Duncker & Humblot, une autre maison d'édition qui avait fait paraître un an plus tôt les notes de Herzl sur la vie parlementaire française sous le titre *Palais-Bourbon*, refusa également le manuscrit.

Ce fut finalement Max Breitenstein, un petit éditeur viennois, qui accepta d'éditer *Der Judenstaat*. La brochure, qui exposait de la manière la plus aboutie le projet du sionisme politique, suscita les protestations des l'orthodoxie juive d'Europe occidentale mais connut immédiatement le succès en Europe de l'Est.

Du vivant d'Herzl, soit pendant les huit années qui suivirent cette première publication, l'ouvrage connut dix sept éditions : six en allemand, deux en hébreu, deux en anglais, trois en russe, une en français, une en yiddish, une en bulgare et une en roumain.

4. Theodor Herzl, leader du mouvement sioniste

Après la publication de l'ouvrage, Theodor Herzl tenta de mettre son programme en pratique. A cette fin, il entama une campagne pour gagner le soutien des communautés juives à travers le monde et fut à l'initiative du premier Congrès sioniste en 1897, qui rassemblait des délégués de nombreuses organisations sionistes européennes. Par la suite, le Congrès se réunira tous les ans, et il sera à l'origine de l'ensemble des institutions constitutives de l'Etat d'Israël.

Pour Theodor Herzl, l'installation des Juifs sur un territoire (en Palestine ou en Argentine) devait se faire légalement, au vu et au su de tous, en vertu d'une « charte » de reconnaissance internationale de l'autonomie juridique. Il se tourna d'abord vers les personnalités juives les plus éminentes, telles le baron Maurice de Hirsch et le baron Edmond James de Rothschild, sans succès.

Il tenta également, sans plus de succès, d'obtenir du Keiser Guillaume II d'Allemagne qu'il use de son influence auprès du sultan Ottoman, dont dépendait alors la Palestine. L'objectif était d'obtenir une autorisation légale d'installation des Juifs en Palestine sous la protection de l'empire allemand. Herzl entreprit des démarches directement auprès du sultan Abdülhamid II, mais il ne put réunir les sommes considérables exigées par celui-ci en échange du droit d'installation.

D'autres démarches, notamment auprès du pape Pie X et des Britanniques nouveaux titulaires du mandat sur la Palestine se soldèrent elles-aussi par un échec. Ce n'est qu'en 1917, treize années après la mort de Herzl, que le mouvement sionisme reçut une première reconnaissance officielle de la part des Britanniques : la déclaration Balfour.

L'ouvrage

A. Présentation de l'ouvrage

« L'Etat des Juifs », traduit de l'allemand *Der Judenstaat*, est une brochure à caractère politique rédigée par Theodor Herzl et publiée le 14 février 1896 à Vienne. Elle est l'ouvrage de référence du mouvement sioniste politique.

B. Postulats de l'ouvrage

1. Il existe une « question juive » où que les Juifs se trouvent dans le monde

Dès le prologue de l'ouvrage, Theodor Herzl constate que les Juifs subissent des persécutions où qu'ils se trouvent en nombre dans le monde, au point qu'ils semblent importer avec eux l'antisémitisme. Ces persécutions, émanant du « mouvement varié et complexe » qu'est l'antisémitisme, sont anachroniques à l'heure des exploits scientifiques et du progrès social. Elles suscitent un étonnement que l'auteur désigne comme « question juive »³. Herzl tente de définir précisément cette « question juive », qui se résumerait selon lui à la suivante : « *Nous [Juifs] faut-il prendre la porte ? Pour aller où ?* », ou encore « *Pouvons-nous encore rester [parmi d'autres nations] ? Combien de temps ?* »

2. Toutes les tentatives de solution à la question juive ont échoué

L'auteur postule en outre que toutes les tentatives de solution à la question juive, fussent-elles entreprises avec la meilleure volonté, se sont soldées par un échec :

- La prolétarianisation : il avait été question de faire des Juifs des paysans. Herzl rejette catégoriquement cette solution au motif qu'elle grossirait la main d'œuvre d'un secteur où la machine était en train de remplacer l'homme, et qu'elle serait préjudiciable aux paysans existants.
- L'assimilation : selon Herzl, elle ne pourrait se faire sans mariage mixte. De tels mariages ne seraient possibles en nombre que s'il existait une certaine égalité de niveau de vie entre Juifs et non-Juifs. Or, si les Juifs, relativement pauvres, venaient à accéder à une puissance économique équivalente aux autres citoyens, elle susciterait inévitablement l'antisémitisme.
- L'émancipation : l'affaire Dreyfus a montré que même dans les pays les plus développés comme la France, l'émancipation des Juifs n'est jamais qu'un répit.
- L'émigration : généralement effectuée en petits nombres, elle s'apparente à de l'infiltration et suscite la réprobation des populations locales qui exigent des mesures de contrôle.

Il faut relever qu'en ce qui concerne l'émancipation, Theodor Herzl est conscient qu'il s'attirera les critiques des Juifs des pays concernés, qui l'accuseront de saper leurs efforts

³ L'expression de « question juive » semble avoir été communément employée tant par les intellectuels et hommes politiques tant Juifs que non-Juifs pour désigner

d'intégration. Mais en tout état de cause, Herzl considère que le peuple juif ne peut être assimilé par d'autres peuples.

3. *La détresse des Juifs est devenue insupportable partout où ils vivent*

Sans prétendre dresser une liste exhaustive des malheurs des Juifs, Herzl s'attache néanmoins à brosser à grand trait le portrait de la condition juive à son époque :

- Les Juifs objets de haine : le discours de la haine antisémite se fait entendre dans les Parlements, dans les réunions publiques, dans la presse et jusque dans les conversations courantes.
- Les Juifs victimes de l'exclusion : les Juifs sont de fait exclus de nombreux pans de la vie économique et de nombreux lieux de socialisation tels les lieux de distraction. Loin d'être intégrés, ils ne sont que tolérés dans leurs différents milieux sociaux.
- Les Juifs victimes des persécutions : en Europe de l'est, les villages juifs vivent sous la menace de pogroms aussi violents que réguliers.

La détresse des Juifs serait la force motrice qui permettrait de mener l'entreprise à son terme, telle la pression de la vapeur. « *Si cette force est correctement utilisée, écrit Herzl, elle sera assez puissante pour actionner une machine importante et mettre en marche des hommes et des choses.* »

C. Hypothèses de l'ouvrage

1. *Il existe un peuple juif*

Après près de vingt siècles de dispersion, la question de savoir s'il existait encore ou non un peuple juif devait être soulevée. Herzl répond par l'affirmative. Pour lui, la « *personnalité nationale* » du peuple juif est encore forte, et elle n'a été que renforcée par l'oppression dont ont été victimes les Juifs, qui les maintient dans leur statut d'étrangers. « *Ainsi, écrit-il, que nous le voulions ou non, nous sommes et nous restons un groupe historique reconnaissable à ses caractéristiques homogènes. Nous sommes un peuple, et c'est l'ennemi qui nous y contraint malgré nous [...].* »

2. *La « question juive » est un problème national*

Après avoir postulé que la « question juive » n'était pas un problème social ou religieux, et après avoir affirmé l'unicité du peuple juif, Herzl émet l'hypothèse que la « question juive » est un problème national : « *Quelle que soit la coloration qu'elle prenne, écrit Herzl, je considère la question juive comme n'étant ni religieuse ni sociale, mais bien nationale. Pour la résoudre, il nous faut avant tout la poser en termes politiques, à l'échelle mondiale.* »

3. *La réponse à la « question juive » passe par la création d'un Etat pour les Juifs*

L'hypothèse qui découle logiquement des hypothèses et postulats précédents est que la solution à la question juive passera par la création d'un Etat pour les Juifs. Il s'agit de l'hypothèse centrale dont l'auteur s'attachera tout au long de l'ouvrage à démontrer la légitimité et la faisabilité.

D. Résumé de l'ouvrage

1. Le problème identifié : l'antisémitisme

L'auteur commence par exposer le problème identifié auquel il tente d'apporter une solution, à savoir l'antisémitisme. Contrairement à la plupart de ses contemporains, qui voyaient en l'antisémitisme une manifestation de préjugés religieux ou sociaux, Herzl croit déceler une nouvelle forme d'antisémitisme qui découlerait de l'émancipation elle-même. En effet, l'égalité juridique des Juifs a rendu ceux-ci pratiquement inatteignables, ce qui a renforcé d'autant la haine à leur égard.

Deux conséquences résultent de l'antisémitisme. Une conséquence immédiate est que la détresse des Juifs ne cesse de s'aggraver. L'autre, à long terme, est que les Juifs demeurent des étrangers au sein de toute société.

Toutes les tentatives pour résoudre la question juive ont échoué, que ce soit par l'assimilation, la prolétarianisation, l'émancipation ou l'émigration.

2. La solution proposée : un Etat pour les Juifs

La solution à l'antisémitisme est à élaborer sur le plan national, en parfaite coordination avec les grandes puissances et dans la légalité la plus rigoureuse. Cette solution implique d'abord la recherche d'une légitimité interne : le projet devra ainsi gagner sa légitimité auprès des personnalités juives influentes (notamment celles issues de la haute finance) et auprès des populations juives.

Le projet doit également acquérir une légitimité externe, matérialisée par le respect de plusieurs droits :

- Le droit privé, par l'acquisition des terres selon les règles de droit privé ;
- Le droit public, dans les relations entre les personnes physiques et morales juives avec les institutions des autorités locales ;
- Le droit international public, par la reconnaissance internationale d'un Etat pour les Juifs ;

3. Les moyens pour atteindre l'objectif

Herzl décrit très précisément les outils qui doivent être mis en place pour mener à bien le projet : la Society of Jews et la Jewish Company. La Society of Jews sera constituée en tant que personne morale. Elle sera la représentante, ou *gestor* (gérant), du peuple juif aux yeux du monde en vertu du principe issu du droit romain de la *negotiorum gestio* : « lorsque le bien d'une personne incapable d'agir est en danger, chacun est en droit d'intervenir pour le sauvegarder. [...] La Diaspora empêche actuellement le peuple juif de s'occuper lui-même de ses affaires politiques. En outre, à plus d'un point de vue, il se trouve dans une situation plus ou moins critique. Avant tout, il lui faut un gestor. » La Society of Jews exercera de manière transitoire les fonctions régaliennes de l'Etat en formation : elle prendra possession des sols, rédigera la Constitution du futur Etat, en définira la langue (a priori, l'allemand), élaborera la

législation en veillant à une séparation stricte de la religion et de l'Etat, constituera son armée (une armée de métier destinée à la défense), définira les emblèmes de l'Etat et conclura les traités de réciprocité et d'extradition.

Pour sa part, la Jewish Company aura la charge d'assurer le financement de l'ensemble du projet et d'offrir à la Society of Jews les moyens techniques de remplir ses missions. Elle sera créée sous la forme d'une société par actions de droit dont le siège sera situé à Londres. Elle aura notamment pour tâches de régler les affaires immobilières des candidats à l'immigration, l'achat des terres, la construction de logements, la création d'un marché, et particulièrement d'un marché du travail.

Analyse et perspectives

A. Commentaire

Nous avons défini en introduction l'Etat comme une organisation souveraine d'un territoire. Dans notre commentaire nous analyserons successivement les notions d'organisation et de territoire, en montrant leur pertinence pour la lecture d'un projet tel que celui d'Herzl.

1. Approche par l'organisation : l'analyse stratégique du sionisme politique

En termes organisationnels, la source de l'antisémitisme selon Herzl serait l'échec de la fusion de deux organisations : l'organisation nationale juive et l'organisation nationale des différents pays d'accueil des populations juives. Dès lors, la solution ne pouvait passer que par une réponse organisationnelle. Herzl a donc voulu donner une réponse organisationnelle, que l'on pourrait même qualifier de technocratique, à un phénomène que la plupart avant lui considéraient comme confessionnel.

Dans un environnement aléatoire et persécutif, l'ouvrage d'Herzl introduit de l'organisation. Cette organisation, projetée comme un Etat en formation, est censée adopter une attitude proactive et volontaire face à un avenir incertain et inquiétant, réduisant d'autant l'incertitude des populations juives face à leur avenir. Ce faisant, l'organisation s'accapare un pouvoir d'action au nom des communautés juives du monde sans avoir reçu d'elles un quelconque mandat, et souvent même contre leur gré.

Une tentative juridique de justification de cet état de fait est apportée par l'auteur avec le concept de la *negotiorum gestio*, notion de droit privé qu'il transpose en droit international public. Cependant, la sociologie des organisations fournit un autre cadre conceptuel permettant d'interpréter cette situation. En effet, si l'on se réfère au couple « pouvoir-incertitude » de Crozier, il apparaît clairement que l'auteur de « L'Etat des Juifs », en proposant une solution rationnelle et définitive à l'incertitude d'un phénomène persécutif irrationnel, s'est accaparé un très large pouvoir sur l'ensemble des personnes soumises à cette incertitude.

Le pouvoir, conçu selon Crozier en terme relationnel, s'exprime uniquement par l'échange entre le dominé et le dominant, à qui les termes de l'échange sont favorables. C'est précisément dans cet échange que le pouvoir puise sa légitimité. Dans le cas d'Herzl, le projet du sionisme politique ne pouvait aboutir sans une prise de pouvoir du Congrès sioniste sur l'ensemble des composantes du peuple juif. Or, ce pouvoir, conquis par la réduction de l'incertitude sur le sort des Juifs, ne pouvait être légitimé que par l'échange avec la population juive contrôlée. D'où les efforts entrepris a posteriori par Herzl pour légitimer le mouvement sioniste auprès des élites juives, et faute d'accord, auprès des populations juives elles-mêmes.

Il est intéressant de remarquer que les principaux adversaires d'Herzl revendiquaient tous la capacité à maîtriser l'incertitude majeure du sort des Juifs, chacun avec ses propres outils. Ainsi, l'orthodoxie juive, généralement tenante d'une interprétation mystique des événements, rejeta majoritairement le projet d'Herzl, voire le considéra comme un blasphème, car il contrevenait au principe selon lequel Dieu lui-même ferait survenir la rédemption du peuple juif. Les assimilationnistes, pour leur part, croyaient pouvoir assurer le sort des Juifs par le

renoncement à un degré plus ou moins élevé de leur particularisme. Au fond, si l'on reste dans une perspective croziérienne, chacun des acteurs du « jeu » jouait avec ses propres règles, tout en composant avec les mêmes contraintes.

L'ouvrage d'Herzl invite à un véritable apprentissage collectif qui consisterait à se débarrasser du mode de fonctionnement organisationnel et mental hérité du ghetto. Les personnes ne changent pas : il s'agira des mêmes émigrés venus d'Europe. En revanche, le jeu dans lequel ces personnes sont prises, qui oriente leurs décisions et les relations entre elles, doit changer. La langue constitue une manifestation de ce changement : « *Nous nous déshabituons de ces jargons dégénérés et corrompus que nous utilisons aujourd'hui, ces langues de Ghetto* », écrit Herzl.

Le nouveau jeu proposé par Herzl doit permettre à la nation juive de retrouver son honneur parmi les peuples, et à chaque Juif d'y gagner sa dignité : « *Nous n'attendons même pas la réciprocité. Nous ne le ferons que pour notre honneur* », affirme ainsi Herzl à propos des traités de réciprocité et d'extradition.

D'un point de vue organisationnel, l'ouvrage dessine le projet d'un peuple juif constitué en un ensemble humain structuré, la nation, qui coordonnerait les actions de ses membres par le biais d'un « jeu » dont le produit serait la restauration de la dignité juive. Un tel ensemble maintiendrait sa structure de manière relativement stable par un mécanisme de régulation collective, l'Etat. En termes croziériens, la nation juive telle que l'envisage Herzl peut donc être décrite comme un système d'action concret.

Enfin, par son projet, Theodor Herzl s'engage au cœur du jeu relationnel entre le peuple juif et les nations d'une part, et entre les Juifs eux-mêmes d'autre part. Il apparaît ainsi comme un acteur stratégique, engagé au sein d'un système qu'il a lui-même contribué à révéler.

2. Approche par le territoire : le sionisme politique et « l'infra-territoire de l'Etat multinational »

Intéressons-nous à l'aspect géographique de l'ouvrage d'Herzl. La dimension géographique nous semble en effet centrale : elle confronte le problème supposé « mondial » de l'antisémitisme et la solution proposée de créer un territoire « local » pour les Juifs.

La réalisation du projet du sionisme politique, à savoir la constitution d'un Etat ou d'un « foyer national » pour les Juifs, passait d'abord par la possession d'un territoire, qu'il s'agisse de la Palestine ou de l'Argentine, toutes deux envisagées par Herzl. C'est la raison pour laquelle des efforts importants ont été investis par le mouvement sioniste dans cette tâche, que ce soit sur le plan politique pour obtenir une reconnaissance internationale donnant droit à l'installation sur un territoire, sur le plan économique avec l'acquisition massive de terres agricoles, ou sur le plan pratique avec l'installation de nombreux immigrants juifs sur les sols acquis et le développement progressif d'une économie locale. Le projet sioniste consistait donc à mettre un terme à l'antisémitisme dans le monde en créant un territoire spécifique pour les Juifs.

Sur le plan conceptuel, nous pouvons analyser le projet sioniste comme une tentative de tressage entre des dynamiques supposées globales – l'émancipation des minorités d'une part, et l'antisémitisme d'autre part – et une dynamique locale, la constitution d'un Etat-nation. L'Etat-nation concerné deviendrait l'espace privilégié de la proximité et de la collaboration

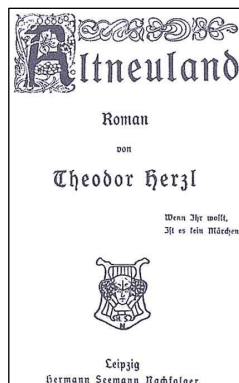
entre les membres d'un peuple. Il formerait ainsi un lieu de ressources, conditionné par des facteurs humains propres, et serait le siège d'une dynamique endogène qui normaliserait la condition du peuple juif dans le monde.

Ainsi, parler « d'Etat des Juifs » ou de « foyer national juif » revient à croiser un élément géographique, le territoire, avec des éléments historiques, culturels et ethniques. Si la notion de territoire peut aujourd'hui être définie comme un « infra-territoire de l'Etat-nation », cette notion n'est pas véritablement pertinente au XIX^{ème} siècle, époque où se constituent précisément les Etats-nations modernes par le démantèlement des empires. Nous sommes donc enclins à avancer la notion « d'infra-territoire de l'Etat multinational ».

3. De « L'Etat des Juifs » à l'Etat d'Israël

Le projet du sionisme politique, dressé par Theodor Herzl, visait à établir une patrie pour le peuple juif. La déclaration d'indépendance de l'Etat d'Israël, prononcée le 14 mai 1948, marque a priori le succès ultime de cette entreprise. En effet, au terme d'un processus débuté dès les années 1880, un Etat viable et économiquement prospère est apparu, signe d'une réussite organisationnelle.

Cependant, il faut rappeler que la solution proposée par Herzl, la création de l'Etat, n'était là que pour répondre à un problème persistant, l'antisémitisme. Or, force est de constater qu'à cet égard, la solution n'a fait que révéler la complexité du problème, une complexité bien plus importante que Theodor Herzl ne l'avait appréhendée.



En particulier, l'ouvrage ne parvint pas à faire prendre conscience de la violence potentielle de l'antisémitisme, postulat sur lequel repose pourtant tout le projet. Cette indifférence est bien décrite par Hannah Arendt dans *La tradition cachée* : « Il ressort clairement que parmi les Juifs viennois, personne, à l'exception du rédacteur en chef « fou » du journal *Neue Freie Presse*, Theodor Herzl, personne ne prit au sérieux l'antisémitisme dans la version autrichienne « bon enfant » telle que l'incarnait Lueger [maire de Vienne] ». C'est d'ailleurs l'une des raisons qui poussèrent Theodor Herzl à publier plus tard un roman utopique nommé *Altneuland* (littéralement, « Nouveau pays ancien ») dans lequel il décrit le futur Etat des Juifs.

On peut supposer que si la prise de conscience avait été plus rapide, tant de la part des élites juives que de la part des dirigeants européens, une organisation aurait pu exister de telle sorte qu'elle aurait été un refuge pour des populations violemment réprimées dans les décennies qui suivirent.

B. Actualité de la question

Si l'analyse d'Herzl avait le mérite d'être une réponse précise et technique là où d'autres se voilaient la face, on peut reprocher a posteriori à l'auteur de n'avoir pas intégré dans son projet des éléments essentiels du « tressage » local – particulièrement le poids des facteurs culturels, religieux et ethniques locaux, et le poids du facteur historique dans un territoire chargé de sens pour les trois grandes religions monothéistes.

Il est intéressant de relever que cette ignorance n'apparaît pas seulement à l'égard des cultures voisines dans la région, mais également à l'égard des composantes diverses de la culture juive elle-même dont un pan considérable – le judaïsme séfarade, celui des communautés juives en terres d'islam – a été totalement ignoré.

Dès lors, un « tressage » lacunaire des facteurs locaux, problème éminemment territorial, devait inévitablement conduire à une incertitude quant au corollaire du territoire : la frontière. L'actualité est régulièrement marquée par de nouveaux épisodes de conflits régionaux.

Néanmoins, on peut constater que d'un point de vue conceptuel, l'ensemble des protagonistes s'accordent sur la nécessité d'une adaptation à la fois organisationnelle et territoriale.

Conclusion

Vers la fin du XIX^{ème} siècle, à l'heure des grands progrès scientifiques, de la libéralisation des sociétés européennes et de l'émancipation des minorités ethniques et religieuses, deux événements remettent gravement en cause le processus d'amélioration de la condition des Juifs d'Europe, débuté après les Lumières. En Russie, une série de pogroms meurtriers suivie de la proclamation des « Lois de Mai », en 1881-1882, ruinent les espoirs que les *Maskilim*, les Lumières juives, avaient fondés en l'intégration. En Europe occidentale, l'affaire Dreyfus éclate en 1894, révélant la persistance d'un sentiment antisémite tenace dans une société qui avait accordé aux Juifs l'émancipation depuis plus d'un siècle.

En Europe orientale, de nombreux comités dits « sionistes » apparaissent : ils se réfugient dans la nostalgie ancestrale de Sion pour imaginer et préparer une patrie-refuge pour les Juifs. En Europe occidentale, Theodor Herzl, journaliste vedette de l'un des plus influents journaux de langue allemande à Vienne, publie en 1896 « L'Etat des Juifs », qui devient rapidement le manifeste du nouveau mouvement sioniste politique.

Contrairement à ses contemporains qui expliquaient l'antisémitisme par des causes religieuses ou sociales, Herzl interpréta la « question juive » comme un problème national qui subsisterait tant que la nation juive serait dispersée au sein d'autres nations. Il proposa donc un véritable programme politique pour obtenir un Etat, entendu comme une organisation souveraine d'un territoire.

C'est cet ouvrage que nous avons étudié à la lumière des concepts de la sociologie et de l'épistémologie des organisations. En effet, d'un point de vue conceptuel, la source de l'antisémitisme selon Herzl était l'échec de la fusion de deux organisations : l'organisation nationale juive et l'organisation nationale des différents pays d'accueil. Dès lors, la solution ne pouvait passer que par une réponse organisationnelle. L'analyse stratégique crozierienne a montré que l'Organisation sioniste mondiale, créée par Herzl, avait pris symboliquement le pouvoir sur le peuple juif en réduisant l'incertitude de celui-ci face à son avenir. Elle a également révélé qu'Herzl tentait par son ouvrage de changer le « jeu » des acteurs par un apprentissage collectif qui visait à se débarrasser du mode de fonctionnement organisationnel et mental hérité du ghetto.

L'analyse géographique a montré la confrontation entre le problème supposé 'mondial' de l'antisémitisme et la solution proposée de créer un territoire 'local' pour les Juifs. Elle a révélé le « tressage » opéré par le mouvement sioniste entre des facteurs 'mondiaux' et 'locaux' dans le but de former, sur un « infra-territoire de l'Etat multinational », une dynamique endogène qui normaliserait la condition du peuple juif dans le monde.

On peut reprocher a posteriori à l'auteur de n'avoir pas intégré dans son approche des éléments essentiels du « tressage » local – particulièrement le poids des facteurs culturels, religieux et ethniques, et le poids du facteur historique dans un territoire chargé de sens pour les trois grandes religions monothéistes. Dès lors, un « tressage » lacunaire des facteurs locaux, problème éminemment territorial, devait inévitablement conduire à une incertitude quant au corollaire du territoire : la frontière. Néanmoins, on peut constater aujourd'hui que les acteurs locaux s'accordent sur la nécessité d'une adaptation à la fois organisationnelle et territoriale.

Bibliographie complémentaire

ARENDDT, Hannah. *Sur l'antisémitisme*. Paris : Calmann-Levy, 2002, 246 p.

ARENDDT, Hannah. *La tradition cachée*. Paris : Christian Bourgeois, 1987, 256 p.

BARON, Salo Wittmayer. *Histoire d'Israël. Vie sociale et religieuse*. Paris : Presses Universitaires de France, 1986

CROZIER, Michel, FRIEDBERG, Erhard. *L'acteur et le système : les contraintes de l'action collective*. Paris : Editions du Seuil, 1977, 493 p.

DOUBNOV, Simon. *Précis d'histoire juive*. Paris : Editions du Cerf, 1992, 316 p.

HERZL, Theodor. *L'Etat des Juifs*. Paris : trad. de l'all. par Claude Klein, éditions La Découverte, 2003, 176 p.

HERZL, Theodor. *Altneuland : Nouveau pays ancien*. Paris : trad. de l'all. par L. Delau et J. Thursz, Editions de l'Eclat, 2004, 361 p.

KECSKEMETI, Charles. « *Judapest* » et Vienne. *Austriaca* (Revue). Mont-Saint-Aignan : Centre d'études et de recherches autrichiennes, 2003, no57, p. 35-52

KLEIN, Claude. *Essai sur le sionisme : de l'Etat des Juifs à l'Etat d'Israël*. in HERZL, Theodor. *L'Etat des Juifs*. Paris : éditions La Découverte, 2003, 176 p.

PINSKER, Léon. *Autoémancipation*. Paris : trad. de l'all. par André Néher, Mille et une nuits, 2006, 111 p.

POLO, Anne-Lise. *La nef marrane : essai sur le retour du judaïsme aux portes de l'Occident*. Québec : Presses de l'Université du Québec, 2001, 276 p.